



Commission
européenne

Budget



Le budget de l'Union européenne aide à produire des résultats dans les domaines importants pour les Européens. En mettant leurs ressources en commun au niveau européen, les États membres peuvent être plus efficaces que s'ils agissaient seuls.

Le budget de l'UE soutient un **large éventail de politiques** mises en œuvre au sein de l'Union européenne, et a aidé l'UE à consolider son rôle important sur la scène internationale, en tant que chef de file dans la lutte contre le changement climatique et en tant que premier donateur d'aide humanitaire et d'aide au développement dans le monde.

Pendant la crise économique et financière, le budget de l'UE s'est avéré un puissant instrument de soutien des investissements. Les budgets nationaux de nombreux États membres étant très sollicités, le budget de l'UE, et les Fonds structurels en particulier, s'est révélé être lors de la crise de 2008 un facteur de stabilisation en investissant dans la croissance et l'emploi. Plus récemment, le budget a également soutenu la gestion des frontières extérieures de l'UE, ainsi que la réponse européenne à la crise des réfugiés et à la menace de la criminalité organisée et du terrorisme.

Ce que fait l'Union européenne

L'UE adopte des plans de dépenses à long terme, qui constituent une base stable pour l'exécution du budget sur une période d'au moins cinq ans. Le budget à long terme actuel de l'UE couvre la période 2014-2020 et permet à l'UE d'investir environ 1 000 milliards d'euros sur cette période. En mai 2018, la Commission européenne a présenté sa **proposition pour le budget à long terme de l'UE de 2021 à 2027**.

Le budget annuel est décidé démocratiquement. Tout d'abord, la Commission européenne propose un projet de budget. Ensuite, les gouvernements nationaux (agissant par l'intermédiaire du Conseil de l'Union européenne) et le Parlement européen élu au suffrage direct approuvent le budget de

l'UE, généralement avant le début de l'année. Environ 94 % du budget sont consacrés principalement à la promotion de l'emploi et de la croissance en Europe, ainsi qu'au développement et à l'aide humanitaire en dehors de l'UE, tandis que 6 % sont consacrés à l'administration de l'UE.

En 2019, le budget annuel de l'UE s'élevait à environ 165,8 milliards d'euros —

une somme importante en termes absolus, mais qui ne représente qu'environ 1 % de la richesse générée chaque année par les économies de l'UE. Environ 80 % du budget de l'UE sont financés par des contributions nationales fondées sur le revenu national brut et la taxe sur la valeur ajoutée.

Chaque année, à la suite d'une recommandation du Conseil, le Parlement européen décide s'il donne son approbation finale, ou «décharge», sur la manière dont la Commission exécute le budget de l'UE. Cette procédure garantit l'obligation de rendre des comptes et la transparence, et lorsqu'elle est accordée, la décharge conduit à la clôture formelle des comptes pour un exercice donné.



<https://www.youtube.com/watch?v=12mOzDatMvs>



Pour plus d'informations: https://ec.europa.eu/info/topics/budget_fr
Document de réflexion de la Commission européenne sur l'avenir des finances de l'UE



@EU_Budget

Comment prendre contact avec l'UE?

EN LIGNE

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr

EN PERSONNE

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition.

Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: https://europa.eu/european-union/contact_fr

PAR TÉLÉPHONE OU PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez contacter ce service:

- par téléphone:
 - via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
 - au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- par courrier électronique via la page https://europa.eu/european-union/contact_fr

PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://op.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_fr).

REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

La Commission européenne a des bureaux (représentations) dans tous les États membres de l'Union européenne: https://ec.europa.eu/info/contact/local-offices-eu-member-countries_fr

BUREAUX DE LIAISON DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement européen dispose d'un bureau de liaison dans chaque État membre de l'Union européenne: <http://www.europarl.europa.eu/at-your-service/fr/stay-informed/liaison-offices-in-your-country>

DÉLÉGATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne a également des délégations dans d'autres parties du monde: https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/area/geo_fr



Vous avez des questions sur l'Union européenne? Europe Direct a les réponses: 00 800 6 7 8 9 10 11, <http://europedirect.europa.eu>

Cette fiche d'information fait partie de la publication *L'Union européenne: sa fonction et ses activités*.

Une version interactive de la présente publication, avec des hyperliens renvoyant à des contenus en ligne, est disponible aux formats PDF et HTML: <https://op.europa.eu/webpub/com/eu-what-it-is/fr/>

Autres fiches d'information dans la série *Ce que fait l'Union européenne*

Action pour le climat et pacte vert pour l'Europe
Affaires étrangères et politique de sécurité
Affaires maritimes et pêche
Agriculture et développement rural
Aide humanitaire et protection civile
Budget
Commerce
Concurrence
Consommateurs
Coopération internationale et développement
Culture et médias
Douanes
Économie et société numériques
Économie, finances et euro
Éducation et formation
Élargissement de l'UE
Emploi et affaires sociales
Énergie
Entreprises et industrie
Environnement
Fiscalité
Frontières et sécurité
Jeunesse
Justice et droits fondamentaux
Marché unique
Migration et asile
Politique européenne de voisinage
Politique régionale
Prévention de la fraude
Recherche et innovation
Santé publique
Sécurité alimentaire
Services bancaires et financiers
Sport
Transports

Manuscrit achevé en janvier 2020

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2020



© Union européenne, 2020

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Toutes les photos: © Shutterstock, © Fotolia

Print	ISBN 978-92-79-95477-1	doi:10.2775/666605	NA-04-18-780-FR-C
PDF	ISBN 978-92-79-95501-3	doi:10.2775/40452	NA-04-18-780-FR-N